



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

8 avenue Joffre
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60
Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 113 SP 29

PV téléphonique de la Commission Sportive du 9 décembre 2025

Président de séance : Monsieur Didier SCHMINKE

Présents : MM Vincent CABIN, Jean Michel BATRÉAU Mickaël ROMOJARO

Assiste : Madame Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 10h00

Forfait

Match 54933896 du 20.12.2025 Auxerre SC 1 – AJ Auxerre 1 U13 D1

La commission,

- Prend note du courriel du club de l'AJ Auxerre en date du 9.12.2025 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Auxerre SC 1,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par pénalité pour forfait déclaré à l'équipe AJ Auxerre 1 au bénéfice de l'équipe de Auxerre SC 1,
- Score : Auxerre SC 1 = 3 buts, 3 points ; AJ Auxerre 1 = 0 but, - 1 point,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de l'AJ Auxerre (amende 6.11),

Arrêtés municipaux

Match 54933616 du 13.12.2025 St Fargeau 1 – St Georges 1 U15 D2 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Fargeau, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 17 janvier 2026 à 13h30.

Match 54933850 du 13.12.2025 Diges Pourrain 2 – Héry 1 U15 D2 Gp E

La commission,

- Prend note du courriel du club de Diges Pourrain, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 17 janvier 2026 à 13h30.

Match 54933784 du 13.12.2025 Tanlay 1 – Avallon 2 U15 D2 Gp D

La commission,

- Prend note du courriel du club de Tanlay, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 17 janvier 2026 à 13h30.



Match 54933848 du 13.12.2025 Monéteau/Gurgy 2 – Coulanges 1 U15 D2 Gp E

La commission,

- Prend note du courriel du club de Gurgy, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 17 janvier 2026 à 13h30.

Match 53456615 du 14.12.2025 Gurgy 2 – Coulanges 1 D2 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Gurgy, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- Donne ce match à jouer le 25 janvier 2026 à 14h30.

Match 55178267 du 14.12.2025 St Denis Les Sens – Entente Florentinoise 2 Coupe Auxerre Sports

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Denis Les Sens, via leur adresse officielle, indiquant qu'un arrêté municipal interdit l'utilisation de leurs installations sportives,
- L'inversion de la rencontre étant impossible en raison de l'occupation des terrains de St Florentin,
- Donne ce match à jouer le 25 janvier 2026 à 14h30.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 53403649 du 7.12.2025 St Georges 1 – Appoigny 2 D1

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Georges, via leur adresse officielle,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs sur la date de report,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} février 2026 à 14h30.

Changements dates, horaires, terrains

Match 54962911 du 13.12.2025 Ravières 1 – Cerisiers 1 Coupe Challenger U15

La commission,

- Prend note du courriel du jeudi 11 décembre à 22h29 du club de Cerisiers, via leur adresse officielle, demandant le report du match,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 21 février 2026 à 13h30,
- Amende de 30€ au club de Cerisiers pour « Demande tardive de report en jeunes (après le jeudi midi) », amende 5.24.

Match 55018649 du 13.12.2025 Cerisiers 1 – Appoigny 1 U18 D1

La commission,

- Prend note du courriel du club de Cerisiers, via leur adresse officielle, demandant l'inversion du match,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 13 décembre 2025 16h00 à Appoigny.

Fin de la réunion : 11h00.

Le Président de séance

M. Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G »